



JFR/SC



luttons ensemble
pour le progrès
social

Politique salariale 2012 Le SGLCE prend date...

Les délégués presse du SGLCE CGT, réunis en assemblée jeudi 3 mai, ont pris connaissance du constat d'accord proposé ce même jour sur la politique salariale 2012.

Si la hauteur des augmentations, 2 % en quatre paliers du 1^{er} mai 2012 au 1^{er} mai 2013, est insuffisante au regard de la perte de pouvoir d'achat due aux accords 2010 et 2011 que le SGLCE a refusé de signer, les délégués préfèrent y relever les points positifs.

Premièrement

Alors que les accords précédents (2010 et 2011) déstructuraient les grilles de qualifications des journalistes et cadres par des augmentations fractionnées et introduisaient des valeurs de points différenciées, l'accord pour la politique salariale 2012 acte une revalorisation unique pour l'ensemble des catégories ouvriers, employés, journalistes, pigistes et cadres.

Deuxièmement

L'ensemble des salariés composant les trois secteurs de production — sièges éditoriaux, imprimeries et distribution — est englobé dans cet accord alors qu'au début des discussions, les éditeurs voulaient en dissocier les journalistes et les salariés de Presstalis.

Les délégués du SGLCE CGT prennent rendez-vous pour décembre 2012 afin de vérifier la concordance des indices des prix avec le perçu ou à percevoir au titre de la politique salariale 2012.

Ce rendez-vous de décembre 2012 permettra aussi d'amorcer les négociations pour la politique salariale 2013.

Les délégués presse du SGLCE CGT donnent mandat à leur syndicat pour ratifier l'accord pour la politique salariale 2012 ouvert à la signature.

Paris, le 4 mai 2012